

Maltraitance

Une mère indigne écope de prison ferme

Elle abandonnait ses enfants au milieu des seringues et des crottes de chien. Sanction confirmée

Catherine Focas

Cette fois, le jugement est définitif. La mère qui avait abandonné ses deux enfants dans un appartement insalubre à Carouge, entre crottes de chien, seringues et résidus de cocaïne, est condamnée à trois ans de prison dont six mois ferme par la Cour de justice. Son compagnon écope, lui, de deux ans avec sursis. La Cour confirme ainsi le jugement du Tribunal de police. Les deux accusés avaient fait appel.

Dans son arrêt, la Chambre pénale retrace l'histoire de ces enfants. La fillette était âgée de 9 ans au moment des événements, le garçon de 3 ans. Leur mère et son compagnon les ont fait vivre dans une maison insalubre, sans électricité, encombrée d'objets divers, de vaisselle sale, de nourriture avariée et d'excréments d'animaux.

La mort du chien

Au mois d'août 2007, l'Office vétérinaire cantonal est intervenu pour sauver les deux chiens moribonds du foyer. La fillette venait d'être retirée à la garde de sa mère, elle ne s'y trouvait plus. Mais son jeune frère était toujours là, perdu dans un chaos de poubelles renversées et de mobilier cassé; entre deux chiens malades et affamés dont l'un, à l'agonie, mourra quelques heures plus tard. Le Service de protection des mineurs a finalement placé l'enfant en foyer.

La fillette et son frère ont notamment raconté que leur mère se droguait sous leurs yeux, qu'elle ne les réveillait pas pour aller à l'école, qu'elle ne préparait pas à manger, qu'ils avaient faim.



Tribunal de police. A gauche, Me Lorella Bertani, avocate et curatrice des enfants, face à la mère et à son compagnon. PATRICK TONDEUX

«Les accusés ont contraint les enfants à vivre dans des conditions déplorables et difficilement imaginables»

L'arrêt de la Cour de justice

Elle a contesté ces faits. Et expliqué qu'elle était toxicomane et dépressive chronique mais qu'elle suivait un traitement de substitution.

Aucune urgence

L'assistant social responsable du cas était parvenu à la conclusion que cette mère n'arrivait plus à gérer ses enfants. Des démarches en vue de leur placement en foyer avaient été entamées «sans toutefois bénéficier d'un traitement urgent». Il ne s'était jamais rendu au domicile des enfants et n'avait jamais pu constater leurs conditions de vie.

La Cour estime que le comportement de cette mère et de son compagnon était propre à mettre

en danger le développement physique et psychique des mineurs. S'agissant de la fillette, elle est devenue «angoissée et parentalisée», se sentant responsable de son jeune frère, elle a accumulé un important retard scolaire alors qu'elle n'avait pas 10 ans. Les accusés «ont contraint les enfants à vivre dans des conditions déplorables et d'une extrême précarité, difficilement imaginables et totalement inadaptées à leurs besoins». Les mobiles de la mère sont qualifiés «pour partie d'égoïstes», puisqu'elle a privilégié sa consommation de produits stupéfiants au détriment du bien-être de ses enfants. «Ce que sa fragilité et ses troubles dépressifs chroniques ne sauraient excuser.»

Meyrin donne son feu vert aux Vergers

La commune a préavisé favorablement le plan de quartier prévoyant la création de 1200 logements

Meyrin a confirmé son accord au projet des Vergers. Mardi soir, le Conseil municipal a voté un préavis favorable au plan localisé de quartier (PLQ) qui prévoit la réalisation de 1200 logements. Le vote a été clair: 26 oui et 2 abstentions.

La commune souhaite réaliser un écoquartier. Les bâtiments vont s'articuler autour d'un mail central. Trois tours de 14 niveaux seront construites. Un parking centralisé libérera de grands espaces piétonniers. Le Conseil d'Etat doit maintenant adopter le PLQ. Cela pourrait être fait en quelques semaines.

«Nous sommes très satisfaits», déclare Roland Sansonnens, conseiller administratif. La population n'a jamais manifesté d'opposition et j'espère que, désormais, les propriétaires vont construire. C'est un projet qui n'a jamais rencontré de gros problèmes, mais le processus est très lourd et lent.»

La phase opérationnelle peut commencer. La commune va engager des études pour les aménagements extérieurs, histoire de donner une cohérence à l'ensemble. Elle va aussi lancer les études techniques pour les routes et les réseaux (eau, électricité, etc.).

Puis ce sera au tour des propriétaires de jouer, en mandatant des architectes. La commune possède la moitié des terrains. Une demi-douzaine de particuliers se partagent le reste. Leurs intentions ne sont pas connues. Certains vendront, d'autres mettront en droit de superficie. Une parcelle a déjà été vendue à un groupe d'investisseurs. La commune va elle aussi construire.

Selon Olivier Morand, urbaniste de la commune, il faut compter deux ans de procédures et deux ans de travaux. Les premiers logements sont attendus pour la fin de 2014. A quel rythme seront-ils construits? «Ce serait bien si nous pouvions construire la totalité d'un coup, estime l'urbaniste. Le chantier serait ainsi concentré.»

Christian Bernet

Echec pour l'initiative sur la mobilité douce

Un contre-projet a la faveur des élus en commission

Cela s'est joué à chaque fois à une voix près. Les députés qui siègent à la Commission des transports ont rejeté mardi l'initiative «Pour la mobilité douce», promue par la gauche et soutenue par le PDC. Libéraux, radicaux et MCG ont ensuite voté le principe d'un contre-projet. Déposée en juillet 2009 avec 14 500 signatures, l'initiative demande un plan directeur de la mobilité douce et fixe ensuite un délai de huit ans pour bâtir des aménagements cyclables «continus et directs» ainsi que des traversées piétonnes «attractives et sécurisées» sur le réseau routier primaire et secondaire.

«Le délai semble court pour réaliser des aménagements qui s'an-

noncent chers, argue le libéral Alain Meylan, président de la commission. L'initiative vise à donner une priorité à la mobilité douce à chaque carrefour, ce qui contredit l'article constitutionnel garantissant le libre choix du mode de transport.» Partisane de l'initiative, la Verte Emilie Flamand note que l'initiative ne parle pas de priorité: «Le texte dit simplement d'encourager la mobilité douce aux carrefours, plaide la députée. Quant au délai de huit ans, il n'est pas assorti de sanctions en cas d'échec. Il faut bien fixer des objectifs ambitieux si on veut des réalisations concrètes.» Le plénum du Parlement devrait se prononcer en février. Si l'assemblée suit la commission dans le sens d'un contre-projet, un délai supplémentaire d'un an sera donné pour le rédiger. Marc Moulin

PUBLICITÉ



Parce qu'il vaut la peine de découvrir la *magie hivernale* en Suisse.



La nouvelle brochure «Magie hivernale» de Suisse Tourisme et UBS proposant d'attrayantes offres et de précieux conseils est disponible gratuitement dans nos 300 agences.

Un très utile set chauffe-mains l'accompagne.

UBS – Partenaire de Suisse Tourisme



Nous n'aurons pas de répit



ubs.ch/decouvrir